



Association de soutien Initiative vélo

Birkenweg 61 | Case postale
CH-3001 Berne

Tél. 031 318 54 18

info@velo-initiative.ch | www.initiative-velo.ch

Communiqué de presse du 10 juin 2016

Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative vélo

L'initiative vélo trouve un écho à Berne

La Suisse a un vrai retard à rattraper en matière de promotion du vélo. C'est pourquoi le comité interpartis de l'initiative vélo a été heureux d'apprendre aujourd'hui la décision du Conseil fédéral. Ce dernier souhaite tenir compte de l'initiative vélo en proposant un contre-projet direct.

En Suisse, le nombre de trajets à vélo vers le travail ou l'école a pu être massivement augmenté – tant pour la santé qu'une locomotion efficace, mais cela permet aussi un transport plus rapide avec une réduction du nombre des autres usagers du trafic. Beaucoup de gens utiliseraient également leur vélo au quotidien s'ils pouvaient se sentir en sécurité. Avec sa décision pour un contre-projet direct, le Conseil fédéral a montré un signe dans cette direction. Le comité d'initiative se réjouit de cette décision et montrera, lors de la procédure de consultation du contre-projet, quelles sont les mesures concrètes dont le vélo a besoin dans notre pays.

Le 1^{er} mars, un comité élargi de 26 partis et organisations avait déposé une initiative dotée de 105'000 signatures valables à la chancellerie fédérale. Les responsables se réjouissent que cette volonté de promotion ait obtenu un écho positif de la part du Conseil fédéral. Ils sont persuadés que la promotion du vélo est l'un des points clés du moment. La mobilité douce dispose d'un fort potentiel. Elle peut et doit constituer une plus grande partie du trafic quotidien.

Vous trouverez [ici](#) des statistiques et informations sur le sujet.

Pour plus d'informations:

Jean-François Steiert, conseiller national, président du comité d'initiative,
Tel 079 204 13 30

Evi Allemann, conseillère nationale, vice-président du comité d'initiative,
Tel 079 560 72 94

L'initiative vélo souhaite renforcer la pratique du vélo dans tout le pays. Les Cantons et les Communes doivent – comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour la randonnée et les sentiers – construire et maintenir de manière cohérente des infrastructures attractives et sûres. L'article 88 de la constitution « pour la promotion des chemins et des sentiers pédestres » serait ainsi complété avec « les voies cyclables ». Les initiants proviennent de 26 organisations et partis. www.initiative-velo.ch.